



**Procès-verbal de la réunion par visioconférence du Conseil Plénier de DS B3ESTE  
du 14/10/2020**

Présents : **Catherine Aliaume**, Anne Charmantier, Delphine Bosch, **Finn Kjellberg**, **Brigitte Meyer-Berthaud**, **François Rousset**, Hervé Jourde, **Chrystelle Bancon-Montigny**, **Yann Leredde**, **Bastien Mérigot**, Guillaume Charrière, **Erik Doerflinger**, **Agnès Masnou**, **GM** (Benoit Ildefonse), **ISEM** (Nicolas Galtier), **HSM** (Patrick Lachassagne), **UFR Médecine** (Patrick Bastien), **ED 584 GAIA** (Marc Bouvy), **ED 168 CBS2** (Camille Martinand-Mari), **MARBEC** (représenté Catherine Aliaume), **IHPE** (représenté par Guillaume Charrière), **CEFE** (représenté par Finn Kjellberg), **MIVEGEC** (représenté par Patrick Bastien), **OREME** (représenté par Patrick Lachassagne)

Représentés : **Sylvie Hurtrez-Bousses** (procuration à Delphine BOSCH)

Excusés : Séverine Bérard, Arnaud Grégoire, Fabrice Lihoreau, Fleurice Parat, Suzanne Jiquel

Le quorum étant atteint (20 voix représentées, en gras ci-dessus), la séance débute.

---

**1) Appel à questions.**

Aucune question n'est posée.

**2) Présentation des postes IUF par François ROUSSET (Information)**

Les « postes IUF » sont des postes que l'Université prévoit d'ouvrir au recrutement pour la de promotion de maître de conférences membres ou des anciens membres de l'IUF vers des postes de Professeur des Universités. La direction de l'Université a décidé de ne pas apporter le support financier complet pour un poste de PR, mais simplement le « chapeau » MCF > PR.

Chaque poste qui sera ouvert le sera pour un bénéficiaire identifié de l'IUF. L'UM ne peut empêcher toute autre candidature sur ces profils, mais peut éviter le recrutement d'une autre personne dans un cadre légal. D'abord, les postes seront ouverts sur support « susceptible d'être vacant », la vacance devant résulter de la libération d'un support MCF par le bénéficiaire de l'IUF, ce qui permettra de renoncer au recrutement dans le cas contraire. La coopération des composantes est souhaitée pour s'assurer qu'un autre candidat ne soit classé par le comité, qui aboutirait in fine à l'échec de la procédure. Par ailleurs, l'UM ouvrira, dans certaines limites à préciser, ces concours au titre de l'article 46-4c du décret de 1984, qui définit des concours réservés aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France.

Cela pourrait concerner trois postes par an. Il y a actuellement 7 ou 8 MCF IUF ou ex-IUF sur l'Université. Les plus anciens seraient promus en premiers.

Le DS B3ESTE compte deux personnes bénéficiant actuellement de l'IUF. L'une d'elle est membre de l'IUF depuis très peu de temps, mais l'autre devrait être concernée par la procédure l'an prochain.

Cet avancement préférentiel des IUF pose d'abord la question de savoir si l'IUF choisit bien ses bénéficiaires. L'expérience du DS montre que par le passé, les enseignants membres de l'IUF ont obtenu rapidement des promotions, ce qui semble indiquer que l'IUF ne s'était pas trompée. Dans ces conditions, promouvoir des MCF vers des postes PR IUF évitera que ces MCF viennent en compétition avec les non IUF lors des prochains concours PR classiques.

Par contre, la procédure n'est pas formalisée et peut amener à certaines complications ou déviances, et l'on peut reprocher à l'Université de préférer financer des « chapeaux » plutôt que d'ouvrir des postes.

Yann Leredde indique que cela préfigure la LPPR, qui favorise certains au détriment d'autres. Non seulement ils pourront bénéficier d'aménagement de service, mais ils auront en plus des promotions réservées. Les syndicats condamnent cette logique qui remet en cause l'égalité des fonctionnaires. Nicolas Galtier (ISEM) note que cela permettrait de bénéficier de l'évaluation de l'IUF, et peut être de s'économiser certains concours. Il remarque également que l'Université doit faire de nombreux efforts administratifs pour arriver à ses fins.

Benoît Ildefonse reconnaît le mérite de l'IUF, mais déplore le principe du « on ne prête qu'aux riches », et s'interroge sur l'intérêt de cette procédure, lorsque l'on sait que les membres de l'IUF sont de toute façon promus assez rapidement. Il regrette également ces recrutements joués d'avance et insiste sur la nécessité d'égalité entre les candidats.

Finn Kjellberg note que l'on entend souvent parler du grand besoin d'EC investis dans l'enseignement, or la promotion IUF va à l'encontre de cela en récompensant la recherche. Faire disparaître le critère enseignement lui semble contre-productif.

François Rousset est d'accord pour dire que le signal n'est pas le bon, tout en rappelant le cas d'un bénéficiaire de l'IUF déjà promu PR dans notre DS, qui s'est bien investi dans des tâches collectives d'organisation des enseignements.

### **3) Validation de PV du 13/11/2019**

Aucune modification n'est demandée. 5 personnes ne prennent pas part au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **4) Campagne EC**

Un seul profil a été reçu, pour le département TEE.

Hervé Jourde présente le poste : il s'agit d'un engagement de longue date de la FDS. Un départ à la retraite au département de chimie a libéré un support de poste. Celui-ci est temporairement prêté à TEE, qui souhaite recruter sur un profil qui convienne à la fois à HSM et à GM. Le support sera rendu au moment du départ à la retraite de Jean-Patrick Respaut, MCF de Géosciences

Est recherché un enseignant chercheur capable de prendre des responsabilités au sein de la mention Sciences de l'eau et d'assurer des enseignements en hydrologie et hydrogéologie.

Benoît Ildefonse explique qu'il a envisagé cette situation comme une opportunité de renforcer les liens qui existent entre GM et HSM. La description du poste ne précise pas encore à quelle unité de recherche sera rattaché le poste. Le choix de la section CNU a suscité beaucoup de discussions : GM souhaitait une ouverture sur les sections 35-36, HSM sur 36-60 ; Il a finalement été décidé d'ouvrir sur 36-35-60 afin de disposer d'un vivier de candidat le plus large qui soit. Benoît Ildefonse fait confiance au comité de sélection pour choisir la personne qui conviendra aux deux unités.

Patrick Lachassagne précise qu'à l'origine, le poste était plutôt prévu sur un profil hydrologue/hydraulicien, puis a été revu sur un profil hydrogéologue afin de faire le pont entre les deux UMR.

Hervé Jourde relève qu'effectivement le poste décrit est plus proche de la section 36, mais que le département d'enseignement TEE est d'accord pour l'ouvrir en 36-35-60 ; Le besoin d'enseignement dans ce domaine fait suite à un départ à la retraite d'un enseignant qui était en 36-60, rattaché à HSM.

Patrick Bastien interroge la difficulté d'un recrutement sur deux unités, ou deux sections. Hervé Jourde répond que les recrutements sur deux sections existent de longue date et que cela se passe bien. Concernant un recrutement sur deux UMRs, c'est effectivement une première pour TEE. Patrick Lachassagne évoque la possibilité de construire un partenariat intelligent entre ces deux UMR. Benoît Ildefonse rappelle la complexité de la situation (timing serré, poste prêté puis rendu ...) et explique qu'un recrutement ouvert sur deux UMRs peut aussi permettre à la personne recrutée d'avoir son mot à dire sur l'unité dans laquelle elle sera affectée.

L'accord d'échange de poste et le profil de poste sont soumis au vote : Adoptés à l'unanimité.

## 5) Campagne BIATS

Neuf demandes de postes ont été reçues :

Unité de recherche	BAP	Catégorie	Commentaire
GM	C	C	Actuellement CDD UM
GM	G	C	Actuellement CDD UM
GM	B	B	½ poste (ex TOP)
HSM	G	C	Poste vacant UM
ISEM	A	B	Actuellement CDD UM
CEFE	A	B	Sans support
CEFE	A	B	Sans support
CEFE	E	A	Sans support, catégorie A
HSM	E	A	Sans support, catégorie A

François Rousset précise que certaines demandes ne s'inscrivent pas vraiment dans la campagne d'emploi. L'université ne recrute que sur des supports qui sont libérés, elle ne crée pas de poste. D'autre part, les emplois de catégorie A font l'objet d'un report en cascade.

L'université se contentant de regarder les supports disponibles, sans qu'on ait pu percevoir de prise en compte du classement du DS les années antérieures, François Rousset propose, comme l'an dernier, de classer 1<sup>er</sup> ex aequo tous les postes ayant un support.

Patrick Lachassagne explique le poste HSM, BAP G. Il s'agit d'un abandon de poste qui devrait être acté demain 15 octobre. La FDS a pris des engagements oraux avec HSM pour remplacer cette personne au 1<sup>er</sup> novembre. Pour HSM, présenter ce poste dans la campagne BIATS permet de formaliser le besoin. François Rousset explique que si la personne est remplacée au 1<sup>er</sup> novembre, cette demande de poste sera sans support et ne remplira pas les critères de la campagne BIATS. Patrick Lachassagne approuve, mais précise que les engagements avec la DRH ne se sont faits qu'oralement, et que le support sera à priori libéré dès demain.

Benoit Ildefonse expose les emplois demandés par GM : 1 renouvellement de CDD catégorie C BAP C, un recrutement de CDD catégorie C BAP G et un recrutement de CDD à temps partiel (50%) suite au départ de Mélissa TOP. Il indique que toutes les procédures de recrutement sont déjà en cours à la DRH.

Catherine Aliaume indique que le recrutement d'un CDD à MARBEC est également en cours à la DRH, la fiche de recensement sera envoyée très prochainement. Ce poste bénéficie d'un support.

François Rousset propose de classer les six (en rajoutant le poste MARBEC) demandes de postes avec support premiers ex aequo et le soumet au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.